FICHE PRATIQUE

PRESENTATION DE L'APAS 17

Auteur(s) :
Groupe FE

Création : 01/02/2024
Diffusion : 05/02/2025
Version : 2

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)

APAS 17 = Association Pour l'Action Sociale de Charente-Maritime

- Association Loi 1901, à but non lucratif
- Créée en 1956
- Siège social basé à Rochefort

11 000 entreprises adhérentes	95 000 salariés suivis	15 centres fixes	35 professionnels de santé	83 collaborateurs

Chiffres au 01/01/2025

Document propriété de l'APAS 17

Une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par les médecins du travail pour accompagner employeurs et salariés.

Le médecin du travail :
A un rôle exclusivement préventif. Est tenu au secret médical.

- Il assure le suivi individuel de l'état de santé de vos salariés
- Il vous conseille en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Il participe au maintien en emploi de vos salariés en proposant des mesures d'adaptation de poste

L'infirmier en santé au travail :
Intervient de manière complémentaire au médecin du travail. Est tenu au secret médical.

- Il contribue au suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Il participe aux actions en milieu de travail en entreprise (ateliers de sensibilisation, études de poste, visites d'entreprise, etc.)
- Il contribue à la veille sanitaire

L'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) :
Intervient à la demande exclusive du médecin du travail. Est soumis au secret professionnel.
Profils variés : psychologue du travail, ergonome, toxicologue, technicien HSE ou assistant technique en santé au travail.

- Il évalue et sensibilise sur les risques professionnels en entreprise
- Il conseille et propose des actions d'amélioration des postes de travail par l'établissement de la fiche d'entreprise, des études ergonomiques, des diagnostics RPS, des métrologies, des analyses du risque chimique, etc.

L'assistant(e) / secrétaire médicale :
Assiste l'équipe médicale pour le suivi individuel de l'état de santé. Est soumis(e) au secret professionnel.

- Il est l'interlocuteur privilégié des entreprises
- Il planifie les visites des salariés à partir des déclarations des employeurs, gère les dossiers médicaux, traite numériquement documents et données
- Il effectue les examens complémentaires à la demande du médecin du travail

<u>Son objectif</u> :

Éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail en les accompagnant durant leur vie professionnelle et en s'assurant de l'adéquation entre leur état de santé et leur maintien en emploi.

Document propriété de l'APAS 17

Santé et sécurité au travail : vos obligations en tant qu'employeur

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, dont :

- Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux concernant les contraintes physiques marquées, l'environnement physique agressif, certains rythmes de travail
- Des actions d'information et de formation
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

Code du Travail, art. L.4121-1

L'APAS 17 peut vous accompagner et vous conseiller dans :

- Le repérage et la prévention des risques professionnels en milieu de travail notamment la réalisation de la fiche d'entreprise
- L'élaboration du DUERP
- L'aménagement des postes et des lieux des travail
- La sensibilisation des salariés aux risques professionnels
- La gestion d'un évènement grave en milieu de travail
- L'accompagnement de vos salariés dans la prévention de la désinsertion professionnelle

Rendez-vous sur votre espace adhérent pour :

- Réaliser votre déclaration annuelle d'effectifs
- Mettre à jour votre liste de salariés
- Déclarer les risques professionnels auxquels vos salariés sont exposés
- Demander des rendez-vous et consulter ceux programmés et ceux réalisés
- Régler, consulter et éditer vos factures

Téléchargez le guide utilisateur directement depuis la page d'accueil du site internet de l'APAS 17, bouton « Aide à l'espace employeur ».

Document propriété de l'APAS 17

Site internet : www.apas17.com

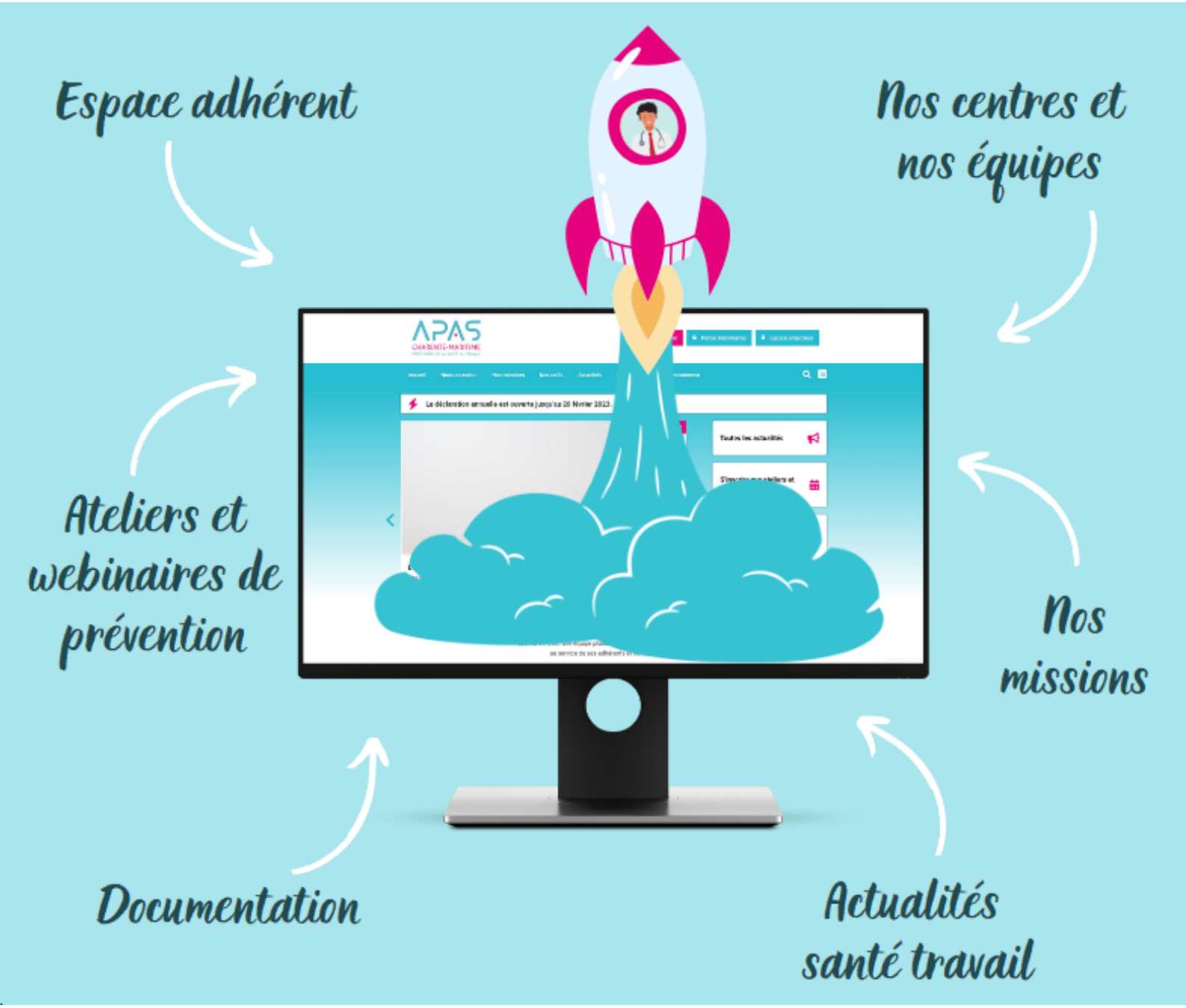

Abonnez-vous à notre page LinkedIn pour ne rater aucune actualité !

Document propriété de l'APAS 17